

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À LA QUESTION ÉCRITE DE MME JOSIANE DAEPP, DÉPUTÉE (PS), INTITULÉE "REFONDATION DE LA PSYCHIATRIE JURASSIENNE : OÙ EN EST-ON ?" (N°2928)

Le Gouvernement a pris connaissance de la question écrite citée en titre et y répond comme suit.

En 2010, des travaux préparatoires sont menés en étroite collaboration avec M. Franz Wyss, ancien secrétaire général de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sanitaires (CDS). Ces travaux esquissent, outre le statu quo, quatre modèles possibles d'organisation de la psychiatrie jurassienne :

- modèle éclaté (hospitalier à Hôpital du Jura (H-JU), Unité d'accueil psycho-éducative (UAP) sous responsabilité du Service de l'action sociale, Hôpital de jour Villa Blanche (UPP Villa Blanche) sous responsabilité du Service de l'enseignement, Centre médico-psychologique (CMP) sous responsabilité du Service de la santé publique (SSA))
- modèle entité spécifique (intégration de toutes les unités psychiatriques dans une nouvelle entité ayant un statut autonome)
- modèle intégré (intégration de tous les services psychiatriques et de tous les services hospitaliers cantonaux dans une nouvelle structure à créer (réseau santé Jura)
- modèle réseau psychiatrique interjurassien (structure commune avec le canton de Berne).

En novembre 2011, un groupe de travail initial est créé en vue de refonder la psychiatrie jurassienne. Il est placé sous la présidence du Dr François Héritier et composé de nombreux professionnels du réseau. En février 2013, le groupe dépose un rapport au Gouvernement, qui comporte deux grands types de propositions :

- *prestations* : créer de nouvelles prestations au sein de la psychiatrie jurassienne, notamment en reconnaissant la nécessité de créer un hôpital de jour pour adultes, en développant les prestations ambulatoires pour adultes et pour enfants et adolescents, en développant les prestations pour la psychiatrie communautaire de long séjour (UAP) et en réorganisant l'Hôpital de jour Villa Blanche en y développant un groupe spécifique pour les adolescents. Ces nouvelles prestations sont estimées à un coût supplémentaire de 2 millions de francs par an pour le canton du Jura.
- *gouvernance* : mener une réflexion plus précise autour du rattachement potentiel de la psychiatrie jurassienne soit en créant une entité propre, soit en intégrant la psychiatrie et le somatique au sein de l'H-JU ou alors en conservant la pratique actuelle, à savoir un rattachement au SSA mais sans doter la psychiatrie d'une personnalité juridique, et en lui attribuant un statut du personnel qui ne s'applique plus qu'à elle.

Afin d'étayer davantage les différentes options, le Gouvernement mandate ce même groupe de travail pour étudier deux aspects distincts : la conceptualisation médicale de la psychiatrie institutionnelle et un éventuel regroupement avec la médecine somatique. A l'issue de cette réflexion, le Gouvernement, en accord avec l'H-JU, décide en septembre 2014 d'étudier dans le détail l'intégration de l'ensemble de la psychiatrie jurassienne et de l'H-JU. A cet effet, un Comité de pilotage, présidé par le chef du Service de la santé publique, et composé des principaux partenaires, y compris les syndicats, est mis en place. Le Gouvernement dissout alors le groupe de travail initial et nomme également un mandataire externe pour accompagner le Comité dans l'analyse de détail des deux éléments que sont le développement des prestations d'une part et la gouvernance d'autre part. A l'issue des travaux, un rapport complet est élaboré par le Comité de pilotage et déposé en été 2016 au Département de l'économie et de la santé (DES).

Il est important de noter qu'au cours de ce processus, la décision de fermer l'Unité d'hospitalisation médico-psychologique (UHMP qui comptait 20 lits) est prise à l'été 2014 et qu'il n'y a donc pour

l'heure plus de lits de psychiatrie adultes aigus sur territoire jurassien. Actuellement, ce sont 40 lits qui sont utilisés en permanence en dehors du territoire cantonal pour des traitements psychiatriques hospitaliers pour adultes (+ 20 lits, environ 7'000 journées en supplément pour la psychiatrie aiguë, qui contribuent à l'augmentation des hospitalisations hors canton).

Les réflexions menées intègrent plusieurs hypothèses : la potentielle construction d'un nouvel Hôpital de soins aigus (somatiques et psychiatriques) ; le développement de collaborations privilégiées avec d'autres institutions en lien plus ou moins étroit avec la psychiatrie ; la création d'alliances politiques pour offrir des soins à un bassin plus large de population (planification intercantonale).

Les étapes successives étant précisées, le Gouvernement répond ainsi aux questions posées :

1. Un premier groupe dit « Refondation » a travaillé de novembre 2011 à août 2014, sous la présidence de Dr Héritier. Puis, un Comité de pilotage a travaillé d'août 2014 à mars 2016, sous la présidence du chef du SSA, avec l'appui d'un mandataire externe spécialiste de ce genre de réflexion. Le Gouvernement a toujours confirmé la nécessité de développer les prestations psychiatriques sur sol jurassien (voir plus bas), indépendamment de la gouvernance de la psychiatrie. Le Gouvernement n'a cependant pas encore pris de position sur les propositions contenues dans le rapport du Comité de pilotage, considérant les liens qui existent avec le dossier Moutier notamment, et sa volonté de favoriser une réflexion globale (BEJU, voire BEJUNE) pour la psychiatrie.
2. L'étude en elle-même est terminée et les propositions sont sur le bureau du Département de l'économie et de la santé.
3. Le Gouvernement souhaitait initialement s'octroyer le temps de l'analyse et se donner la possibilité de collaborer prioritairement avec le Jura bernois car les effets institutionnels sont importants, notamment en lien avec l'Hôpital du Jura bernois S.A. (HJBE SA) et le Réseau santé mentale S.A. (RSM SA). Au vu des récents développements, notamment l'annonce de l'intégration du RSM SA, sous la forme d'un département, au sein de l'HJBE SA d'une part, ainsi que l'autonomisation du site de Moutier de l'HJBE SA et de l'UHPA à terme d'autre part, le Gouvernement entend relancer le processus d'intégration de la psychiatrie jurassienne et de l'H-JU.

Pour ce qui est du développement des prestations, le Gouvernement souligne qu'il a consenti au développement de l'Unité d'accueil psycho-éducative (UAP) en créant le Centre d'accueil psycho-éducatif (CAP) en 2016 et en maintenant son intention d'ouvrir à Delémont un hôpital de jour pour adultes d'ici début 2018, tout en poursuivant le projet de créer un groupe spécifique pour les adolescents à l'UPP Villa Blanche. Cette dernière réalisation, attendue depuis de nombreuses années pour optimiser la prise en charge des enfants et adolescents jurassiens, sera parfaitement complémentaire aux prestations de l'UHPA, mais ne pourra voir le jour qu'au moment du déménagement de l'institution dans ses nouveaux locaux, vraisemblablement au sein de l'ancien Institut pédagogique de Porrentruy, en 2021.

L'annonce récente de l'intégration du RSM SA et de l'HJBE SA, ainsi que l'autonomisation de l'UHPA rassurent le Gouvernement jurassien, même si celui-ci aurait préféré être partie prenante aux discussions ayant conduit à ces décisions. Ces clarifications relancent le processus de réflexion intercantonale, notamment pour la pédopsychiatrie et le Gouvernement jurassien s'en réjouit. Il est en effet utile de rappeler que le chef du Département de l'économie et de la santé a signé une déclaration d'intention avec ses collègues bernois et neuchâtelois début 2016.

En conséquence, le Gouvernement n'est actuellement pas en mesure de répondre précisément à la question posée, puisque la donne vient de complètement changer. Cela dit,

le Gouvernement va s'investir pleinement dans les réflexions intercantionales d'une part, mais aussi en relançant l'analyse de l'intégration de la psychiatrie et de l'H-JU, d'autre part.

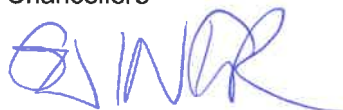
4. Le rapport est terminé et a été soumis au chef Département de l'économie et de la santé. L'expert n'a donc plus apporté aucune contribution depuis l'été 2016.
5. Le montant total à charge de l'Etat représente un montant de 340'000.- francs nets pour 3 ans de travaux intensifs. Les analyses existent, avec différents scénarii. Les différents acteurs en ont connaissance, aussi bien les directions (administratives et médicales), les syndicats et le personnel, ainsi que l'Etat.

Le Gouvernement est conscient du fait que l'avenir de la psychiatrie jurassienne est en jeu et il souhaite disposer de tous les éléments afin que sa décision soit en mesure de satisfaire au mieux les besoins de la population jurassienne, y compris celle de Moutier.

Delémont, le 7 novembre 2017

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
la Chancelière



Gladys Winkler Docourt